



Livret d'accueil DU RÉSIDENT



2022-2023

Unité de gestion
Ornano



Résidences : **Ornano, Aubervilliers,
Cavé, Goutte d'Or, Laghouat, Myrha
1, Myrha 2, Pajol 1, Pajol 2, Philippe de
Girard 3, Poulet, Ornano 2.**

Sommaire

1 ARRIVER DANS SA RÉSIDENCE

page 4

Accueil en résidence et permanence des week-ends et jours fériés
Les pièces à fournir à votre arrivée
Redevance ou loyer
L'aide au logement

2 VIVRE AU QUOTIDIEN

page 5

Vos clés
Internet
Courrier
A votre disposition dans votre résidence
Entretien et respect des locaux
Des espaces collectifs
Restauration
Numéros d'urgence

3 VIVRE ENSEMBLE

page 9

Les référents en résidence
Le règlement intérieur
Les nuisances sonores
Votre résidence sur Facebook
Le conseil de résidence

4 LE CROUS : VOTRE INTERLOCUTEUR VIE ÉTUDIANTE

page 11

Liens utiles à utiliser sans modération
La vie de campus
Nos services vous accompagnent

5 RENOUVELER SON SÉJOUR EN RÉSIDENCE

page 12

Informations générales
Les pièces à fournir pour une réadmission

6 QUITTER VOTRE LOGEMENT

page 13

Le préavis
L'état des lieux de sortie
Le solde de votre compte

7 PETIT RÉCAP DES OUTILS À AVOIR DANS VOTRE POCHE

page 15

Bienvenue



Dans votre logement au Crous de Paris dans l'unité de gestion Ornano.



Résidence Ornano
46 boulevard Ornano 75018 Paris
01 40 51 37 60
ornano@crous-paris.fr

Secrétariat de 9h00 à 13h00
et de 14h00 à 17h00
du lundi au vendredi



Résidence Pajol 1
1-3 rue Pajol
75018 Paris

Secrétariat : voir Ornano



Résidence Pajol 2
63-65 ter rue Philippe de Girard
75018 Paris

Secrétariat : voir Ornano



Résidence Philippe de Girard 3
83 bis rue Philippe de Girard
75018 Paris

Secrétariat : voir Ornano



Résidence Ornano 2
57-57 bis boulevard Ornano
75018 Paris

Secrétariat : voir Ornano



Résidence Myrha 2
55 rue Myrha 75018 Paris
01 40 51 37 61
ornano@crous-paris.fr

Secrétariat de 9h00 à 13h00
et de 14h00 à 17h00
du lundi au vendredi



Résidence Cavé
22/24 rue Cavé
75018 Paris

Secrétariat : voir Myrha 2



Résidence Goutte d'Or
48 A rue de la Goutte d'Or
75018 Paris

Secrétariat : voir Myrha 2



Résidence Laghouat
24-28 rue Laghouat
75018 Paris

Secrétariat : voir Myrha 2



Résidence Myrha 1
61 rue Myrha
75018 Paris

Secrétariat : voir Myrha 2



Résidence Poulet
9 rue Poulet
75018 Paris

Secrétariat : voir Myrha 2



Résidence Aubervilliers
60/60bis rue d'Aubervilliers
75019 Paris

Secrétariat : voir Myrha 2

1 ARRIVER DANS SA RÉSIDENCE

Accueil en résidence et permanence des week-ends et jours fériés

La loge est assurée à :

- Ornano 1 (pour les résidences Ornano 1 et 2),
- Myrha 2 pour les résidences : (Cavé, Goutte d Or, Myrha 1, Myrha 2, Poulet et Laghouat),
- Pajol 2 (pour les résidence Pajol 1 et Philippe de Girard 3).
- Aubervilliers (pour la résidence Aubervilliers)

En parallèle, un affichage, réalisé dans chaque résidence au niveau des hall et loge, indique pour les week-end et jours fériés un fonctionnaire d'astreinte qui peut être contacté pour les urgences impliquant la sécurité des biens et des personnes, notamment durant les fermetures de la loge.

Responsable de l'unité de gestion : **Monsieur Karim BRAHMI**

Contact : ornano@crous-paris.fr

Les pièces à fournir à votre arrivée

Voici les documents que vous devez apporter lors de votre arrivée à la résidence :

- Votre notification de bourse
- Une photocopie de votre carte d'identité ou passeport ou carte de séjour à jour
- Deux photos d'identité - version papier
- Une photocopie de votre certificat de scolarité ou carte étudiante ou un document Parcoursup d'acceptation dans un établissement parisien
- Paiement en CB du 1er mois de loyer et du dépôt de garantie (300€).
- Une assurance habitation, aucune clé ne sera remise sans l'assurance
- Le règlement intérieur signé (à télécharger sur votre espace sur le site messervices.etudiant.gouv.fr)
- La décision unilatérale d'admission signée (à télécharger sur votre espace sur le site messervices.etudiant.gouv.fr)
- Les informations concernant votre garant : demandez à bénéficier de la garantie Visale dès à présent, gratuite et sécurisée. Vous devrez vous connecter sur le site www.visale.fr afin d'obtenir un numéro de visa qu'il faudra nous transmettre dès réception.

📞 Contact Visale : 04 72 13 21 99



Redevance ou loyer

À régler entre le 1^{er} et le 12 du mois pour le mois en cours par **internet** : sur **messervices.etudiant.gouv.fr** (ou **cite-u.crous-paris.fr** si vous n'avez pas de numéro INE). Si vous ne parvenez pas à payer en ligne sur le site, contactez le service technique disponible en ligne.

L'aide au logement (CAF)

En tant que locataire du Crous, vous êtes éligible aux aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les demandes doivent être saisies en ligne sur le site de la CAF [ici](#).

Téléchargez votre attestation de loyer sur le site **www.messervices.etudiant.gouv.fr** dans la rubrique Cité-U. Celui-ci vous indique dorénavant le N° SIRET et le N° locataire afin de faire votre demande en ligne. Si l'option n'apparaît pas ou que vous êtes étudiant étranger, vous pouvez obtenir votre attestation de loyer directement au secrétariat de votre résidence.



Dès que possible, **pensez à fournir à la CAF votre notification définitive de bourse** pour avoir le maximum d'APL possible !



En cas de besoin, vous pouvez **appeler le 32 30** ou vous rendre à une agence CAF.

2 VIVRE AU QUOTIDIEN

Vos clés



Vous pouvez emprunter un double au secrétariat ou à la loge. En dehors des horaires d'ouverture, nous vous conseillons de trouver une solution d'appoint (chez un ami par exemple) qui vous coûtera moins cher que l'intervention d'un serrurier.



L'assureur de votre habitation (assurance locative) peut prendre en charge l'ouverture de la porte et le changement de canon. Vous devez fournir au secrétariat les exemplaires supplémentaires de la nouvelle clé fournis avec le certificat de propriété de clé.



En cas de non prise en charge par votre assurance, nous vous recommandons l'appel du serrurier Le Chat Botté au 06 03 96 17 70 ou au 06 35 20 16 68.

L'intervention se fera à votre charge, aucun remboursement de frais ne pourra être pris en compte par le Crous.

Internet



Pour vous connecter en wifi, recherchez le réseau **Planet Campus** ou **Smart Campus** et entrez votre code de connexion personnel. Veillez à nous communiquer un numéro de portable et une adresse email valides pour recevoir votre code d'accès personnel.

Si vous rencontrez des problèmes de connexion, veuillez contacter directement le fournisseur d'accès Wifirst au **01 70 70 46 26**, par email à **care@wifirst.fr** ou encore sur le tchat 7j/7 de 13h00 à 23h00.



Courrier



Les boîtes aux lettres sont situées à **l'entrée de la résidence**. Pour recevoir votre courrier, **veillez à ce que votre adresse soit toujours correctement indiquée** avec votre numéro de boîte aux lettres (BAL) ou numéro de studio. Sans cette indication, la Poste retourne les courriers à l'expéditeur.

NOM Prénom
BAL/studio n° ...
Adresse de la résidence

Il n'y a aucun suivi de courrier après votre départ de la résidence. Si vous souhaitez faire suivre votre courrier, vous devez souscrire un abonnement auprès de La Poste, à votre charge.

À votre disposition en résidence

- Laverie et sèche-linge situés au sous-sol ou au rez-de-chaussée de votre résidence (Ornano 1 & 2, Pajol 2 et Cavé)
- Local poubelles situé au rez-de-chaussée de votre résidence

Entretien et respect des locaux

Vous êtes tenu d'entretenir et de prendre soin de vos locaux. N'oubliez pas qu'à votre départ, votre logement doit être rendu propre, conformément à votre état des lieux d'entrée. **Toutes dégradations ou nettoyage seront facturés et déduits de votre caution.**



Ici aussi, on **trie les déchets** ! Dans le container jaune, papiers, emballages, briques en cartons, bouteilles plastiques, le tout bien vidé ! Dans le vert, on y met ce qui reste après avoir fait le tri ! Vous avez des containers à disposition au rez-de-chaussée des résidences. De plus il est strictement interdit de jeter des ordures par les fenêtres (bouteilles, mégots de cigarettes etc...)

Merci de respecter les espaces communs : toute dégradation se verra sanctionnée.

L'alèse, le linge de lit, la vaisselle, le rideau de douche, les néons, et ampoules sont à votre charge. C'est donc à vous de **les changer lorsqu'elles ne fonctionnent plus !**



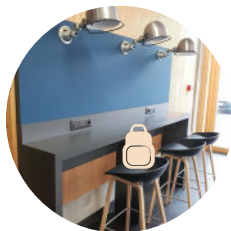
Les animaux sont strictement interdits.

Les hébergements clandestins ne sont pas tolérés.

Si vous avez une réparation à formuler, adressez votre demande d'intervention à ornano@crous-paris.fr

Des espaces collectifs

Si vous avez **besoin d'espace pour travailler en dehors de votre logement**, en groupe ou en solo, venez tester les **(S)paces** : des espaces de travail cosy, situés dans certaines résidences et points de restauration du Crous de Paris.



Pour connaître les adresses de vos (S)paces les plus proches rendez-vous sur le site web www.crous-paris.fr.

Certaines résidences disposent aussi de salles communes pouvant être utilisées comme salle de travail ou salle de convivialité.

Restauration

Vous trouverez plusieurs points de restauration à proximité de vos campus et de vos résidences ! **Le repas en restaurant universitaire coûte 3,30 € et 1€ pour les boursiers.** Vous n'avez pas le temps de vous restaurer dans un RU ?

Aucun problème, le Crous s'adapte à vos besoins et vous propose des cafétérias et des points de vente à emporter.

Connectez-vous sur le site web du Crous de Paris ou sur l'appli Crous Mobile pour consulter les menus et localiser tous les points de restauration les plus proches de vous. Pour le repas du soir, un site unique vous propose le repas à 3,30 € à la Cité Internationale.



Izly est votre moyen de paiement pour les points de restauration du Crous de Paris. Au cas où votre carte étudiante ne serait pas équipée de ce système de paiement, n'oubliez pas de télécharger l'**appli mobile** qui vous évitera de devoir vous procurer une carte.

Vous pouvez aussi vous procurer gratuitement une carte Izly au secrétariat de votre restaurant universitaire.



Numéros d'urgence



SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Appel d'urgence européen : 112

Femmes battues : 3919

Commissariat du 18ème arrondissement : 01 53 41 50 00

Commissariat du 19ème arrondissement : 01 53 26 81 50



3 VIVRE ENSEMBLE

Les référents en résidence

Le Crous engage des référents pour vous accompagner. Nous vous communiquerons les noms de vos référents au cours du mois de septembre. Ils ou elles connaissent la résidence COMME LEUR POCHE et organisent chaque mois des événements à thème : projection de film ou de série dans la résidence, soirée jeux de société, sortie sportive... bref, des événements conviviaux qui vous permettent de rencontrer d'autres résidents. Bien pratique lorsque l'on débarque à Paris et qu'on ne connaît personne !

Vous avez une idée de sortie ou un petit projet susceptible de plaire ? N'hésitez pas à contacter les référents pour leur en parler, ils ou elles seront ravi(e)s de vous aider à préparer et organiser cet événement.



Le démarchage est interdit
au sein des résidences.

N'hésitez pas à prévenir le personnel de la résidence si vous constatez ces agissements.



Le règlement intérieur

Certains d'entre vous peuvent être amenés à découvrir la vie en collectivité, nous vous invitons vivement à relire le règlement intérieur que vous avez signé et que le Crous vous a remis, lors de la constitution de votre dossier. Il est aussi disponible en ligne sur le site internet du Crous de Paris.

Les nuisances sonores

Veillez à limiter vos nuisances sonores, à pas de loup tôt le matin comme tard le soir !

CHUT !



En cas de manquement à ces règles vous vous exposez à des avertissements, qui répétés peuvent entraîner la perte de votre droit d'occupation du logement.

Votre résidence sur Facebook



Vous avez un compte Facebook ? Rejoignez le groupe de la résidence ! Il vous permet d'échanger des bons plans, informations utiles etc.

Être étudiant c'est aussi pouvoir s'entraider !

Demandez aux étudiants référents de vous inscrire dans le groupe Facebook de votre résidence.

Quelqu'un aurait une calculatrice à me prêter pour mon partiel svp ?

J'en ai une, je suis au 1er !



Le conseil de résidence

Des élections sont organisées chaque année, afin d'**élire des représentants dans chaque résidence**. Vie en résidence, vie collective, animations et activités culturelles, tous les problèmes en résidence y sont discutés au conseil.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des résidences, il est primordial que des résidents s'engagent dans ce conseil.

Vos élus porteront votre voix auprès de l'administration. Les élections ont lieu au premier trimestre, en ligne.

Si vous souhaitez vous présenter, **signalez-vous auprès de votre secrétariat**.

Vous pouvez contacter les étudiants référents à l'adresse mail : **etudiantsreferents@gmail.com**

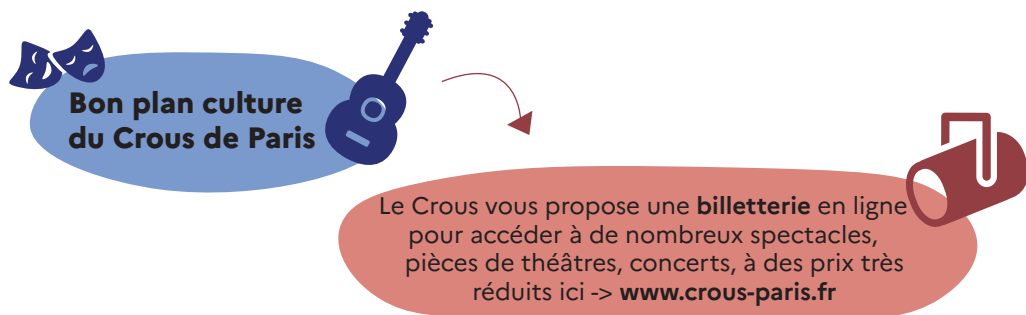
Si vous n'avez pas le moral ou stressé(e) contacter : **bienetre.crousparis18@gmail.com**

4 LE CROUS : VOTRE INTERLOCUTEUR VIE ETUDIANTE

Liens utiles à utiliser sans modération

- Toute l'**actu sur votre vie étudiante au Crous** (restauration, animation, culture etc.) sur www.crous-paris.fr ou sur l'appli **Crous Mobile** !
- Suivez-nous sur les **réseaux sociaux** :
 - 📘 Facebook – Crous.paris.officiel
 - 🐦 Twitter – CrousParis
 - 📷 Instagram - @crousparis
- Payer son loyer en ligne : www.messervices.etudiant.gouv.fr, puis en cliquant sur « Cité U ».

La vie de campus



De nombreuses activités culturelles sont également proposées dans nos lieux de vie : au centre culturel, la galerie, la Barge, au café Mabillon, toutes nos animations et actualités culturelles sont [ici](#) !

Nos services vous accompagnent !

 L'accueil se fait **uniquement sur rendez-vous**, à prendre sur votre plateforme messervices.etudiant.gouv.fr

 Pour toute question relatives aux bourses ou au logement, vous pouvez remplir un formulaire sur la plateforme www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new ou par téléphone au 09 72 59 65 00.

ZOOM SUR les dispositifs d'écoute et de soutien :

Retrouvez les dispositifs d'écoute et de soutien, sur le site www.crous-paris.fr :

- Apaso, permanence d'écoute psychologique
- Nightline, la ligne d'écoute téléphonique nocturne et anonyme
 01 88 32 12 32
- Plus d'infos : [ici](#)

5 RENOUVELER SON SÉJOUR EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Informations générales

Votre logement et votre résidence vous ont plu et **vous souhaiteriez réintégrer cette résidence pour l'année prochaine** ? C'est possible.



ATTENTION ! Votre admission est annuelle et prend automatiquement fin au 31 août en l'absence de réadmission.

IMPORTANT : vous devez demander une réadmission chaque année, ne pas être en dette et ne pas avoir de problèmes de comportement.

Votre demande de réadmission se fait par la constitution de votre dossier social étudiant (DSE) à partir du 15 janvier sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

Les signatures des contrats s'effectuent au secrétariat en septembre.



Les pièces à fournir pour une réadmission

- Notification de bourse définitive
- Un RIB
- Une photocopie de votre certificat de scolarité ou une carte d'étudiant pour l'année en cours
- Le renouvellement de votre assurance habitation
- Le règlement intérieur signé (sur messervices.etudiant.gouv.fr)
- La décision unilatérale d'admission signée (sur messervices.etudiant.gouv.fr)



Vous pouvez envoyer ces documents scannés (pas de photos ou captures d'écran) par mail, mais vous devez impérativement **vous déplacer au secrétariat pour venir signer votre Décision de Réadmission, c'est OBLIGATOIRE.**

6 QUITTER VOTRE LOGEMENT

Vous le savez toutes les bonnes choses ont une fin... Votre séjour dans la résidence et votre année universitaire aussi !

Voici les **3 étapes importantes** lorsque vous quittez votre logement étudiant :

Le préavis

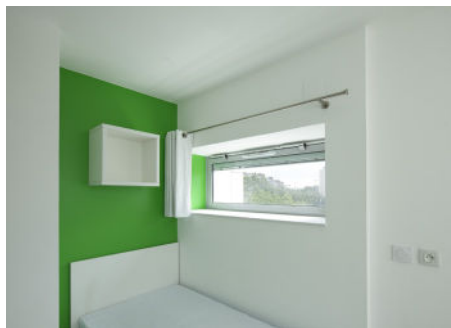
Avant votre départ vous devez procéder à la résiliation de votre acte d'engagement.

Pour une location en appartement, votre préavis sera d'un mois plein.



Vous devrez adresser une demande écrite par mail ou courrier. Pour les étudiants des contingents internationaux : votre départ est conditionné par l'accord de votre université d'accueil parisienne.





L'état des lieux de sortie



Lorsque votre demande de départ est acceptée, vous devez **prendre contact avec les agents d'accueil et fixer un rendez-vous** pour votre état des lieux de sortie.

Il doit se faire **le jour de votre départ, avec un agent du Crous et en votre présence**. Si vous ne pouvez pas être présent, vous devez faire une procuration à une autre personne, pour qu'elle vous représente pendant l'état des lieux. Merci de communiquer votre adresse email pour recevoir l'état des lieux de sortie.

Le solde de votre compte

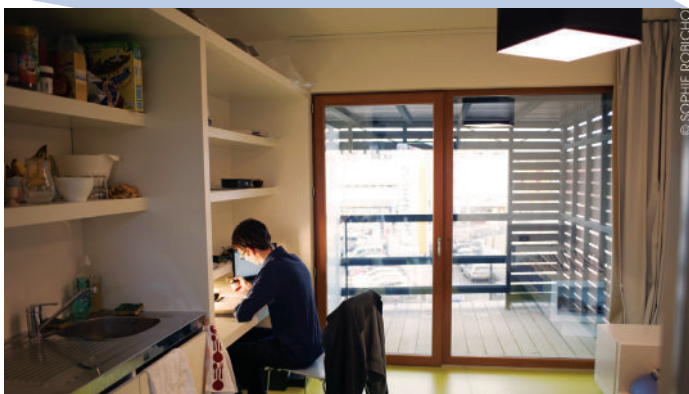
Une fois les **clés rendues, un solde de votre compte sera établi** en tenant compte des éventuelles dégradations constatées dans le logement.



En cas de compte créditeur, **le Crous vous remboursera par virement bancaire dans un délai de deux mois maximum à compter de la date de votre départ**.



Vous aurez délivré au préalable au secrétariat ou aux agents d'accueil, un RIB. Aucun remboursement ne sera effectué sur le compte d'une tierce personne.



© SOPHIE ROBICHO

7

PETIT RÉCAP DES OUTILS À AVOIR DANS VOTRE POCHE



Crous Mobile, IN-DIS-PEN-SABLE !

Pour repérer vos lieux de restauration à proximité ou consulter les menus du jour !



CAF, pour mes APL !

Suivez vos prestations, l'avancement de vos demandes.



RATP, le réseau des transports de Paris

Tous les plans des lignes de métros, bus, tramway, l'info trafic du réseau, pour ne pas se perdre dans les couloirs souterrains !



Izly, le paiement sans contact sur le campus !

Payez votre repas, votre jus d'orange et votre salade dans tous les points de vente Crous en France !



AMELI, l'assurance maladie

Consultez vos remboursements, attestation de droits, etc.



VIANAVIGO, sur toute l'Île-de-France

Itinéraires, horaires, retrouvez tous les outils et informations indispensables à l'organisation de vos déplacements en transports en Île-de-France.

Une adresse indispensable pour découvrir tous les bons plans étudiants à Paris !

www.mie.paris.fr

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat de la résidence.

Nous vous souhaitons un excellent séjour dans votre résidence universitaire !



**Au service de tous
les étudiants**

www.crous-paris.fr

Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Paris
39 avenue Georges Bernanos
75005 Paris

 @crous.paris.officiel

 @CrousParis

 @crousparis